

L'association Marfans a de grands projets, qui nécessitent des financements de plus en plus importants (rappelons que les membres actifs de l'association sont tous bénévoles). Nous déployons beaucoup d'énergie à chercher – et obtenir ! – des subventions, publiques et privées, mais les petites sommes nous sont également très utiles : c'est avec les petits ruisseaux...

Outre les projets de recherche scientifique, les besoins de l'association sont importants : pour l'organisation des réunions régionales, pour l'édition des différentes publications, la réédition des livres (Bakoumba, mais également le livre « les syndromes de Marfan », etc. Toutes ces actions sont naturellement tendues vers l'information du plus grand nombre.

Sans ces actions le syndrome de Marfan serait toujours une maladie encore obscure. Pour toutes ces raisons vos subventions sont autant de pierres apportées à l'édifice de la connaissance. Alors n'hésitez pas à adhérer et/ou à faire un don ! L'argent servira à financer nos projets communs.

Je souhaite :

- Devenir membre de l'association Marfans et verser la cotisation annuelle de 29€
- Renouveler mon adhésion et verser la cotisation annuelle de 29€
- Joindre à ma cotisation un don* de €
- Faire uniquement un don* de €

Je règle

- Par chèque. Merci de libeller votre chèque à l'ordre de MARFANS et de l'adresser à :

Catherine COUTURIER

10, av. Anatole France - Bât 10 - Aulnay-sous-Bois 93600

* Un reçu fiscal vous sera adressé pour vous permettre de déduire la somme versée de vos impôts dans les limites légales.

Mes coordonnées :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

Pays :

Code postal :

Téléphone :

E-mail :

Pour nous permettre de mieux vous aider, si vous en êtes d'accord, merci de répondre aux questions suivantes :

- Nombre de personnes atteintes au foyer :
- Êtes-vous suivi en Centre de Référence (CR), en centre de compétences (CC) ou en centre associés (CA) :
- Voulez-vous recevoir le bulletin en version papier ou en version PDF ?
- Si vous déménagez, n'oubliez pas de nous signaler votre nouvelle adresse car de nombreux courriers nous reviennent NPAI (« n'habite pas à l'adresse indiquée »).
- En cas de changement d'adresse email, merci de nous en informer également en nous adressant un mail à : contact@assomarfans.fr

Conformément à l'article 27 de la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.